

DUCONGE PEREIRA
641 Lieu-dit Le Chateau
24160 SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL

A Saint Médard d'Excideuil, le 01/10/2026

Objet : Information – Entretien de la végétation / Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Madame/Monsieur le Maire,

DUCONGE PEREIRA, entreprise établie à Saint Médard d'Excideuil, est mandatée par Enedis, gestionnaire de réseau de distribution d'électricité pour réaliser des travaux d'entretien de la végétation et de débroussaillage autour des ouvrages de distribution d'électricité sur le territoire de votre commune.

En tant que gestionnaire d'ouvrages soumis aux obligations légales de débroussaillage définies par le code forestier et par arrêté préfectoral (ouvrages linéaires et/ou ouvrages localisés), Enedis va mener des opérations d'entretien de la végétation visant à diminuer le risque d'incendie et ce afin de préserver la sécurité des personnes et des biens et d'assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité.

Ces opérations seront menées en respect des prescriptions formulées dans l'arrêté préfectoral en vigueur. Comme le prévoit l'article R. 131-14 du code Forestier, nous avons procédé à l'information des propriétaires concernés.

Nous travaillerons sur votre commune à partir du 01/11/2026.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie, sur vos panneaux réglementaires, de cette information, afin d'avertir les habitants des travaux à venir et de diffuser au maximum l'information sur les réseaux sociaux ou tout autre panneau de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le responsable entretien FILLEUL
Guillaume 07 68 18 70 82 –
filleul@serpe.fr